

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1060

présenté par

M. Ravier, Mme Anthoine, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bourgeaux, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Emmanuel Maquet, M. Pauget, M. Reda, M. Teissier, M. Benassaya, Mme Serre et Mme Trastour-Isnart

TITRE

Compléter l'intitulé du projet de loi par les mots :

« et la lutte contre l'islamisme politique, radical et séparatiste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'intitulé du projet de loi.

En effet, ce projet de loi ayant changé plusieurs fois d'intitulé avant son dépôt définitif du 9 décembre dernier, il a perdu l'un des fondements même de son élaboration : la lutte contre l'islam politique, l'islam radical et le séparatisme islamiste.

Bien que la loi doive avoir une portée générale, la peur de nommer les choses et éviter de stigmatiser le dévoiement extrême d'une religion, conduit à des amalgames et des dommages collatéraux, et est donc proposé de réintégrer dans le titre la notion d'islamisme politique, radical et séparatiste.